

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

543 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de Coubron.
Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **85 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

2 espèces faisant l'objet d'une **protection régionale** ont été répertoriées à Coubron :

- L'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), observé en 2005 dans la commune ;
- Le Sison aromatique (*Sison amomum*), observé en 2003.

1 espèce faisant l'objet d'une **protection nationale** a été répertoriée à Coubron, l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), mais cet arbre semble y avoir été introduit par les forestiers.

Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.



© S. Filoche, MNHN/CBNBP

Le **Sison aromatique** est une espèce de demi-ombre, des sols riches en éléments nutritifs et frais, surtout argileux, qui se rencontre en lisière de boisements, dans des bosquets rudéraux et le long de haies.



© F. Perriat

L'**Orchis négligé** est une espèce des substrats à dominante calcaire, peu exigeante et que l'on rencontre dans une large gamme de milieux : prairies humides, marais, groupements à hautes herbes et roselières, pelouses humides.

Flore menacée

8 espèces **menacées** sont connues dans la commune de Coubron :

■ La Centaurée chausse-trape (*Centaurea calcitrapa*), observée en 2006 et la Roquette des murailles (*Diplotaxis muralis*), observée en 2017, considérées comme **en danger en Île-de-France** ;

■ L'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) et la Lentille d'eau bossue (*Lemna gibba*), observées en 2017, le Monotrope sucepin (*Monotropa hypopitys*), observé en 2009, l'Ophioglosse (*Ophioglossum vulgatum*), observé en 2003, la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*), observée en 2002, et la Renoncule divariquée (*Ranunculus circinatus*), observée en 2010, sont considérés comme **vulnérables en Île-de-France**.



La **Centaurée chausse-trape** a été observée de 2002 à 2017 dans la commune. C'est une espèce des situations sèches et ensoleillées, sur substrats calcaires et riches en éléments nutritifs. Elle s'observe ainsi dans des prairies pâturées, des friches de recolonisation, des bernes et des délaissées. La population de Coubron, implantée dans des prairies pâturées par des chevaux, comporte plusieurs dizaines d'individus.



L'**Hottonie des marais** est une espèce de demi-ombre, des étangs et mares forestières aux eaux moyennement riches en nutriments, sur substrats organiques à tourbeux. A Coubron, l'espèce est régulièrement notée depuis 1998 au Bois de Bernouille, où les premières mentions communales remontent à 1799.

3 autres espèces connues à Bondy, dont l'Orchis négligé, sont considérées comme **quasi-menacées en Île-de-France** : le Muflier des champs (*Misopates orontium*), observé en 2009 et 2017, la Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*), observée en 2001.

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

10 espèces observées à Coubron sont déterminantes d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

■ La Centaurée chausse-trape (*Centaurea calcitrapa*), la Roquette des murailles (*Diplotaxis muralis*), l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), l'Ophioglosse (*Ophioglossum vulgatum*), la Renoncule divariquée (*Ranunculus circinatus*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), précédemment cités ;

■ la Fougère des fleuristes (*Polystichum setiferum*), observée en 2009, le Sison aromatique (*Sison amomum*), le Cormier (*Sorbus domestica*) et le Torilis noueux (*Torilis nodosa*), observés en 2003.

Toutefois, la Centaurée chausse-trape, la Roquette des murailles, et le Torilis noueux ne sont déterminants que sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour légitimer la mise en place d'une ZNIEFF.



Le **Torilis noueux** est une plante commune en Seine-Saint-Denis et ne présente pas un réel enjeu dans ce département. Il s'observe notamment dans les gazons urbains, les friches et en bordure de routes ou de voies ferrées.



La **Roquette des murailles** affectionne les milieux assez secs, au pH neutre à calcaire. Elle s'observe dans des pelouses calcicoles, des friches sableuses, des carrières, ou encore sur des vieux murs.

Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

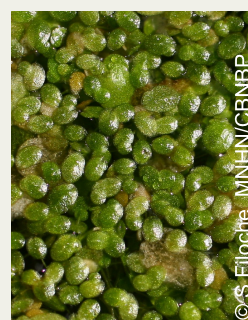
6 espèces à caractère envahissant ont été observées à Coubron.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

Espèces émergentes	Espèces avérées
Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i>)	Ailanthé du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)
	Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)
	Solidage glabre (<i>Solidago gigantea</i>)
	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)



L'**Ailanthé du Japon** colonise la plupart du temps les friches, bernes de routes, boisements dégradés et fourrés nitrophiles. Cependant, il peut parfois se répandre dans des habitats semi-naturels ce qui peut s'avérer problématique.



La **Lentille d'eau minuscule** est une espèce aquatique flottant à la surface des eaux stagnantes ou à faible écoulement, riches en éléments nutritifs.

Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

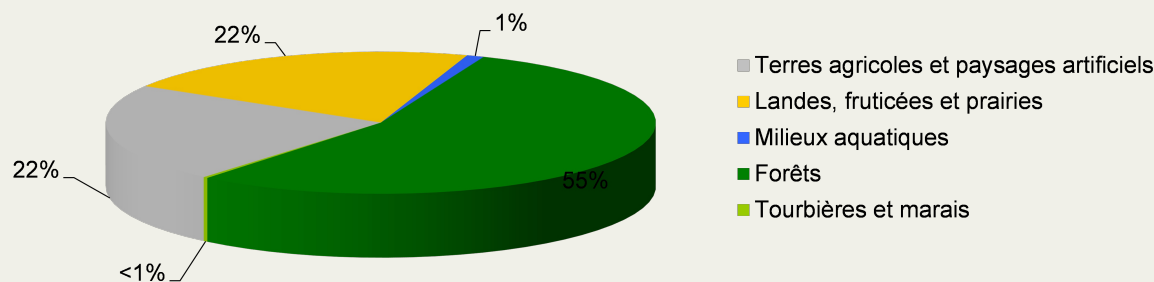
- 31** espèces n'ont pas été revues à Coubron après 2000, à notre connaissance. Neuf d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées ou quasi menacées en Île-de-France :
- La Petite utriculaire (*Utricularia minor*), aujourd'hui considérée comme en danger critique d'extinction en Île-de-France ;
 - Le Jonc à inflorescence globuleuse (*Juncus capitatus*), l'Elatine fausse-alsine (*Elatine alsinastrum*), la Laïche appauvrie (*Carex depauperata*), le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*), la Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*), aujourd'hui considérés comme en danger ;
 - La Laïche allongée (*Carex elongata*) et la Guimauve hérissée (*Malva setigera*), aujourd'hui considérées comme vulnérables ;
 - L'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), aujourd'hui considérée comme quasi menacée.

Ces espèces ont toutes été observées à Coubron à la fin du XVIII^{ème} siècle ou au cours du XIX^{ème} siècle, sauf la Guimauve hérissée, qui y a été notée en 1996. Certaines étaient liées aux gazons amphibies se développant sur des substrats pauvres en nutriments, en bordure de mares, d'étangs ou dans des layons forestiers. D'autres étaient liées à des boisements acides pauvres en éléments nutritifs ou calcicoles, ainsi qu'à leurs lisières, ou à des dépressions temporaires au sein des champs (mouillères) et à des marais plus ou moins tourbeux.

Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de **266 hectares**, soit environ **64 %** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en cinq grands types :

- Les **forêts**, qui dominent l'espace avec 145 ha, sont composées essentiellement de boisements de type hêtraie-chênaie mésophile, sur sol acide à modérément acide (pH < 7) (103 ha). Les chênaies-hêtraies sur sols neutres ou calcaires (pH ≥ 7) représentent 39 ha, tandis que les forêts de Frêne et d'Aulne, ainsi que les fourrés humides, occupent un peu plus de 3 ha.
- Les **terres agricoles et paysages artificiels** recouvrent 60 ha. Cette catégorie se compose principalement de cultures intensives (28 ha), de pelouses de parcs (13 ha), de plantations (près de 8 ha) ou encore de friches (7 ha). D'autres habitats rattachés à cette catégorie présentent des surfaces moins importantes, comme les prairies ressemées (près de 3 ha), les jardins potagers (1 ha).
- Les **landes, fruticées et prairies** qui occupent plus de 57 ha, sont représentées essentiellement par des prairies mésophiles fauchées (37 ha), des fourrés, des végétations de lisières et clairières forestières sur sol à acide à calcaire (16 ha). Les prairies humides, fourrés humides, groupements à hautes herbes et lisières humides occupent quant à elles 4 ha.
- Les **milieux aquatiques** (près de 3 ha) correspondent à des surfaces en eaux, riches en éléments nutritifs. Des couvertures de lentilles d'eau, de Nénuphar et des groupements à potamots et autres hydrophytes sont présents ponctuellement.
- Les **tourbières et marais**, qui couvrent moins de 0.7 ha, ne sont représentés que par des roselières et groupements à grandes Laïches (cariçaies) très ponctuelles.



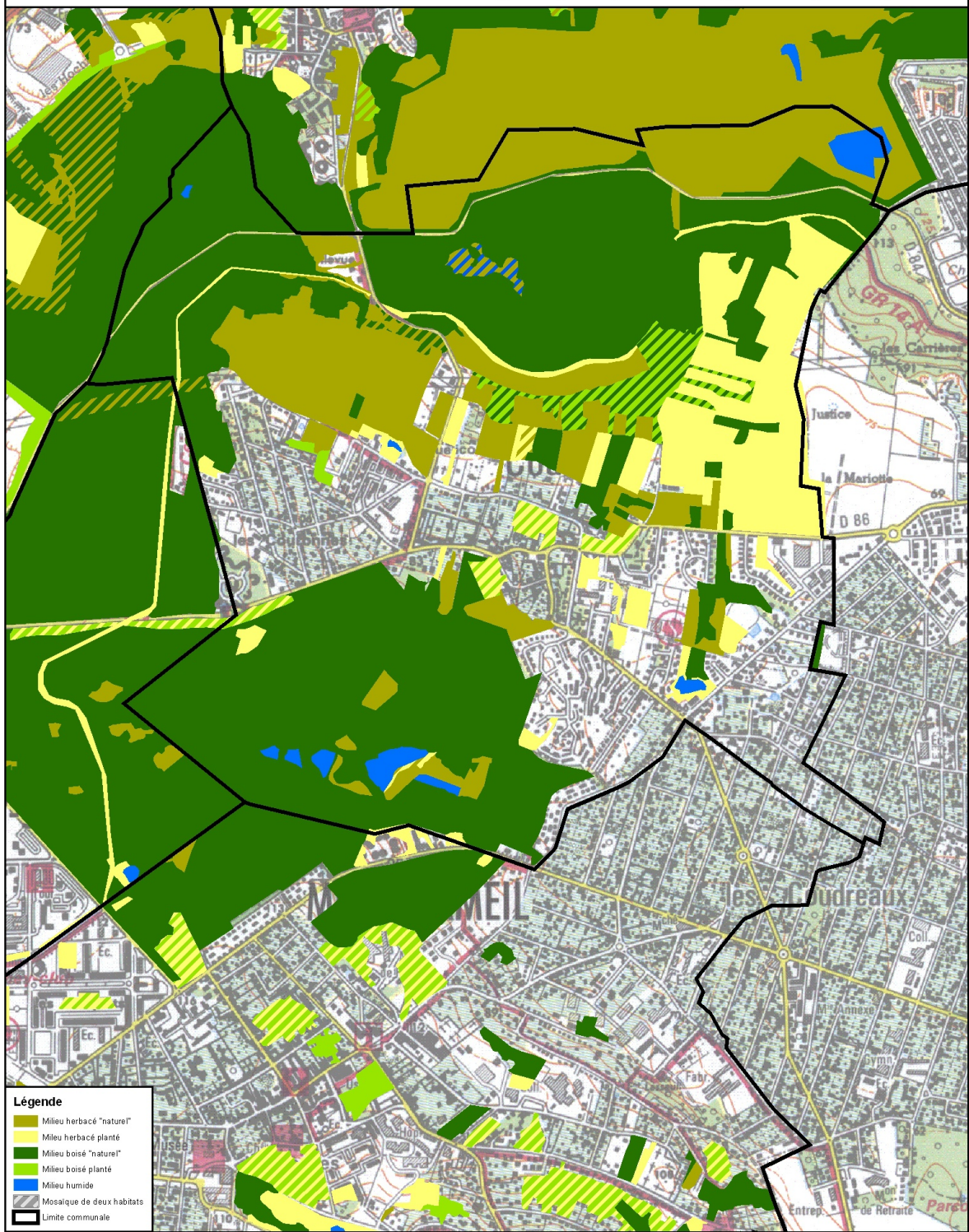
Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Coubron selon leur surface (en pourcentage).

Végétations patrimoniales

9 végétations inventoriées à Coubron présentent un intérêt patrimonial en Île-de-France :

- L'herbier flottant à Hottonie des marais des eaux calmes et peu profondes, pouvant être émergé en période estivale. Cette végétation, appelée *Hottonietum palustris*, est présente de façon ponctuelle dans la commune.
- La roselière basse pionnière des berges plus ou moins perturbées à fort marnage, sur substrat neutre à basique, généralement riche en azote, souvent vaseux et toujours engorgé, relevant de l'*Oenanthe aquatica* - *Rorippetum amphibiae*.
- La chênaie-frênaie fraîche des sols à très bonne réserve hydrique mais jamais inondables, sur substrat légèrement acide à légèrement basique, assez riche en nutriments et en éléments azotés, relevant de l'alliance du *Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris*.
- L'aulnaie marécageuse à Cirse des maraîchers, sur substrat basique, moyennement riche à riche en nutriments, peu à moyennement engorgé, dénommée *Cirsio oleracei* - *Alnetum glutinosae*.
- L'aulnaie-frênaie riveraine sur substrat acide à neutre, moyennement riche en nutriments, à inondation parfois très longue, appelée *Carici remotae* - *Fraxinetum excelsioris*. Cette végétation est inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore.
- La prairie de fauche mésophile sur sol assez profond, bien drainé, frais à sec, acide à légèrement basique, de l'*Arrhenatherion elatiori*. Cette végétation est inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore.
- Les ourlets acidiphiles sur substrat acide, assez sec à légèrement frais et pauvre en nutriments, appelé *Conopodio majori*.
- L'ourlet calcicole mésophile sur substrat légèrement acide à très calcaire, frais à sec et moyennement riche en nutriments, relevant du *Agrimonio medii* - *Trifolienion medii*. Cette végétation est inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore.
- Les pelouses ensoleillées sur pentes aux sols marneux, relativement secs (mais à humidité variable) et pauvres en nutriments, relevant du *Tetragonolobo maritimi* - *Bromenion erecti*. Cette végétation est inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



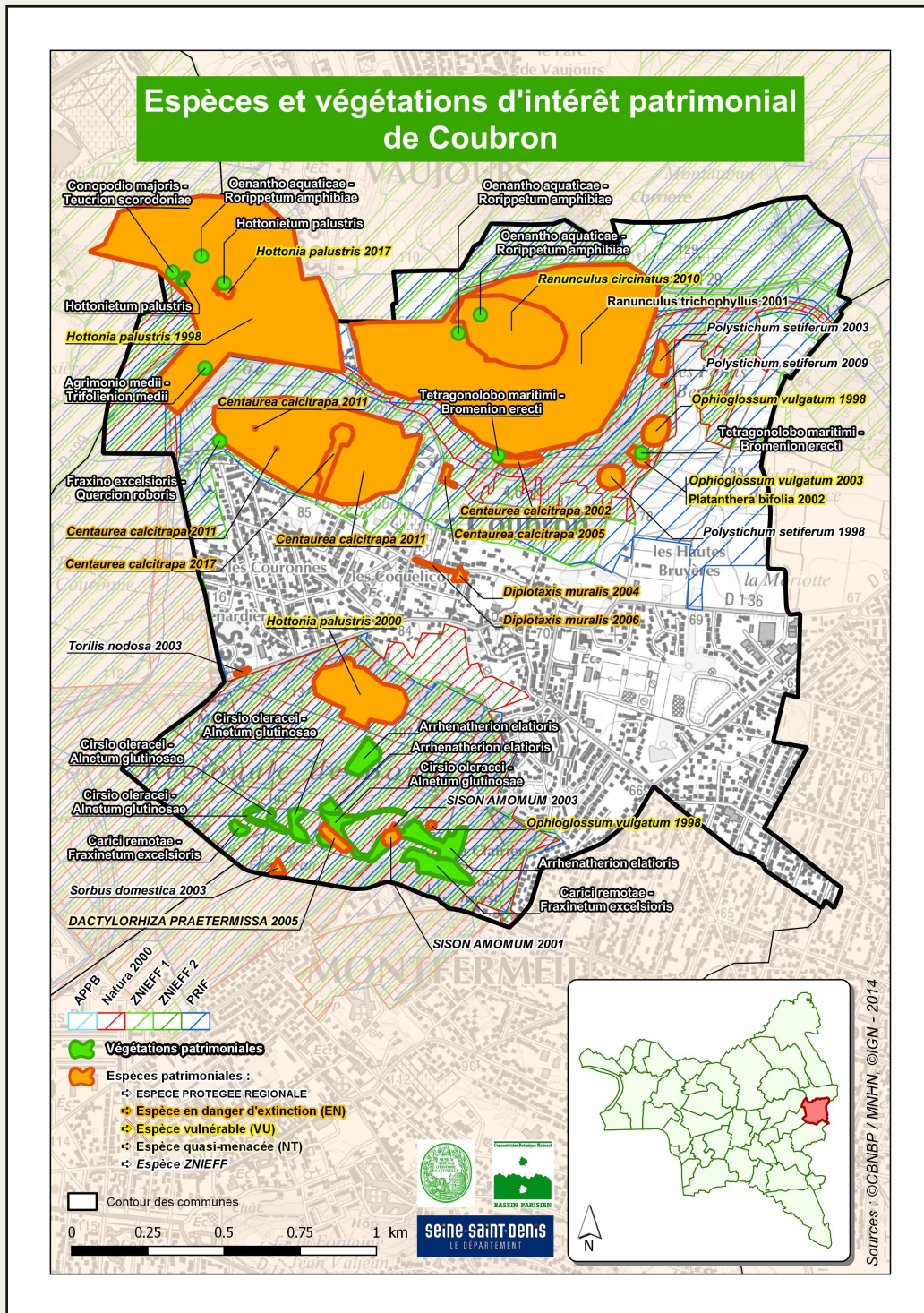
- Légende**
- Milieu herbacé "naturel"
 - Milieu herbacé planté
 - Milieu boisé "naturel"
 - Milieu boisé planté
 - Milieu humide
 - Mosaïque de deux habitats
 - Limite communale

BD CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0888) ; SCAN 298 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUJ 2079) ; BD Habitat ©CNBP 2008



0 250 500 Mètres





Pour plus d'informations sur la flore de Coubron, consulter le site du CBNBP :

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93015>

Auteur : F. Perriat

Mise en page : H. Bressaud

Cartographie : J. Delizy et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Version : 01/2018.